



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 2, rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Absence motivée :

Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2025-12-248 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2025-12-249 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025.

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 tel que présenté.

2025-12-250 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 2025.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er décembre 2025 tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2025-12-251 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de 387 874,15\$.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Line Bilodeau, DMA
Trésorière

2025-12-252 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE des transferts budgétaires doivent être faits afin de pourvoir aux paiements des sommes dues par la municipalité;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSFERTS & COMPENSATIONS	
01 23122 000	-27 000
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
02 11000 221	74
02 11000 261	111

02 11000 414	820
02 11000 454	-1 570
02 11000 972	565
02 12000 140	-2 165
02 12000 222	555
02 12000 242	1 250
02 12000 260	10
02 12000 280	350
02 12000 412	25 000
02 12000 424	-1 796
02 12000 494	-373
02 12020 140	-13 020
02 12020 212	14
02 12020 222	-883
02 12020 232	11
02 12020 242	-529
02 12020 252	-220
02 12020 260	1
02 12020 262	-95
02 12020 280	28
02 12020 310	-150
02 12020 341	-529
02 12020 610	-1 600
02 12020 670	-8 695
02 13000 232	205
02 13000 262	85
02 13000 310	-2 000
02 13000 999	1 263
02 19000 411	3 535
02 19001 522	7300
02 19001 649	1
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
02 22000 140	13 500
02 22000 141	13 500
02 22000 222	1 840
02 22000 455	-414
02 22000 494	-859
02 22000 522	1 400
02 22000 526	5 200
02 22000 610	520
02 22000 641	-1 349
02 22000 643	-3 000
02 22200 670	600
02 22002 141	1 000
02 22010 140	-8 000
02 22010 212	-800
02 22010 222	-500

02 22010 232	-100
02 22010 242	-150
02 22010 252	-50
02 22010 262	-40
02 22010 280	-400
02 22010 454	-2 500
02 22050 140	-3 000
02 22050 222	-200
02 22050 242	-100
02 22050 280	-200
02 23000 141	-1 000
02 23000 222	-35
02 23000 232	-25
02 23000 242	-35
02 23000 252	-45
02 23000 262	-10
02 23000 452	-39
02 23000 454	-2 000

TRANSPORT

02 32000 140	60 000
02 32000 212	-8 000
02 32000 222	1 500
02 32000 242	800
02 32000 252	200
02 32000 260	30
02 32000 262	115
02 32000 280	-700
02 32000 310	300
02 32000 525	12 500
02 32000 526	6 000
02 32000 643	1 100
02 32000 649	-610
02 32000 660	-335
02 32000 670	10
02 32000 995	335
02 32001 521	-31 317
02 32002 521	5 401
02 32010 522	600
02 32010 638	-5 821
02 32050 212	-638
02 32050 222	222
02 32050 232	70
02 32050 242	234
02 32050 252	86
02 32050 262	26
02 32500 212	-20
02 32500 280	20

HYGIÈNE DU MILIEU	
02 41200 140	-10 000
02 41200 212	-2 000
02 41200 222	-900
02 41200 232	-200
02 41200 242	-550
02 41200 252	-175
02 41200 262	-75
02 41200 280	-1 250
02 41200 310	34
02 41200 331	215
02 41200 411	7 000
02 41200 451	257
02 41200 522	-12 600
02 41200 526	-7 506
02 41200 635	12 600
02 41300 140	-8 000
02 41300 212	-1 100
02 41300 222	-650
02 41300 232	-200
02 41300 242	-350
02 41300 252	-150
02 41300 262	-50
02 41300 280	-500
02 41300 414	501
02 41300 521	1 638
02 41300 641	2 878
02 41300 643	26
02 41400 140	-11 000
02 41400 212	-1 055
02 41400 411	1 400
02 41400 521	5 064
02 41400 522	1 171
02 41530 140	1 550
02 41530 212	-800
02 41530 222	20
02 41530 232	-15
02 41530 242	80
02 41530 252	30
02 41530 262	10
02 41530 280	-50
02 41530 526	337
02 41530 641	-337
02 41550 140	-825
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
LOISIRS ET CULTURE	
02 70121 140	-255
02 70121 422	-244
02 70130 222	100
02 70130 260	5
02 70130 280	150
02 70130 971	2 546
02 70140 140	-770
02 70140 411	-190
02 70140 610	10
02 70140 682	-656
02 70150 331	400
02 70150 414	180
02 70150 423	414
02 70150 496	100
02 70150 522	1 467
02 70150 526	2650
02 70150 635	-87
02 70153 519	-340
02 70153 522	340
02 70154 519	170
02 70154 521	-170
02 70158 419	-4 052
02 70158 525	1 200
02 70158 629	-2 242
02 70158 635	-1 500
FRAIS DE FINANCEMENT	
IMMOBILISATION	
23 02180 722	-7 069
23 03220 725	-2 000
AFFECTATION	
ÉCART	0

2025-12-253 AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 du Projet de Loi 49 prévoit que toute municipalité doit constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve financière est destinée à financer les dépenses liées à la tenue des élections municipales partielles et/ou générales de la Ville de Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune tenue d'élections municipales le 2 novembre 2025;

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal approuve l'affectation de 2 315,40 \$, soit une partie de la réserve financière destinée à financer les dépenses liées à la démarche des élections municipales générales de 2025.

QUE la présente résolution abroge la résolution 2025-10-187.

2025-12-254 ENTENTE LOCAL CENTRE COMMUNAUTAIRE - SIEKF

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'un immeuble situé au 15, rue Caron, à Kingsey Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble sera converti en centre communautaire.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls utilise un local dans ledit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir, par écrit, des termes et des conditions régissant leur relation contractuelle;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à convenir d'un bail avec la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls pour la location d'un local dans l'immeuble du 15, rue Caron à Kingsey Falls.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le maire, monsieur Christian Tisluck, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-12-255 REMBOUREMENT DETTE - SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS - SIEKF

CONSIDÉRANT QUE la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls et la Ville de Kingsey Falls avaient convenu, à l'égard de différents travaux exécutés sur la rue des Cèdres, de même que de différents terrains en bordure de celle-ci, qu'une partie des coûts relatifs aux travaux serait assumée par la Ville (Règlement no 2024-03), et qu'une autre partie devrait être remboursée par la Société à la Ville, lors de la vente de terrains cédés à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent convenir de modalités de remboursement des sommes dues par la Société à la Ville différentes de ce qui était initialement envisagé;

CONSIDÉRANT QUE la Société reconnaît cependant devoir à la Ville une somme de 534 808 \$, pour des travaux exécutés sur des terrains dont la Société était, à l'époque, propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent ainsi consacrer la somme qui est due par la Société à la Ville, de même que les modalités de remboursement et les garanties liées à ce remboursement;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'une transaction pour éviter un litige entre elles;

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autosisée à convenir à des transactions pour les modalités de remboursement de la dette de la Société à la Ville.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le maire, monsieur Christian Tisluck, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-12-256 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit tenir un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée;

CONSIDÉRANT QUE la greffière doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé, tel que l'indique le Chapitre E15.1.0.1 – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce registre est public et doit être affiché sur le site internet de la Ville de Kingsey Falls;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'extrait du registre public des déclarations des élus municipaux au sujet des dons et des autres avantages fait par la greffière, madame Annie Lemieux, comme étant conforme et à l'afficher sur le site internet de la Ville.

STATIONNEMENT DE CASCADES - RUE DUMOUCHEL

Après discussion du point concerné, les membres du conseil ont arrêté la décision de procéder à une modification du règlement 2022-08 concernant la circulation et le stationnement une séance subséquente.

2025-12-257 FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET/OU TEMPS PARTIEL - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Kingsey Falls désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville Kingsey Falls prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

2025-12-258 ENTENTE DE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, chapitre S-6.2) (la « LSPU ») vise à ce que soit apportée, en tout temps, aux personnes faisant appel à des services préhospitaliers d'urgence une réponse appropriée, efficiente et de qualité ayant pour but la réduction de la mortalité et de la morbidité à l'égard des personnes en détresse;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de premiers répondants est conclue conformément au paragraphe 7° de l'article 3 et aux articles 38 à 43 de la LSPU et prévoit notamment les rôles, obligations et responsabilités de chacune des Parties, les mécanismes de reddition de compte et les standards de performance attendus de la Municipalité et les rapports que la Municipalité doit fournir;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 90.1 de la LSPU, les fonctions et responsabilités confiées à Santé Québec à l'égard des régions sociosanitaires, notamment celle prévue à l'article 38 de cette même loi, sont assumées par Urgences-santé pour les régions sociosanitaires de Montréal et de Laval, en tenant compte des adaptations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QUE les services de premiers répondants ne visent pas à remplacer les services ambulanciers, mais sont plutôt un autre acteur dans la chaîne d'intervention préhospitalière;

CONSIDÉRANT QUE Santé Québec et la Ville de Kingsey Falls ont pris connaissance des objectifs du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé (2022) et de la Politique gouvernementale sur le système préhospitalier d'urgence (2022);

CONSIDÉRANT QUE l'entente découle des initiatives stratégiques du Plan d'action gouvernemental (2023-2028) en matière de services préhospitaliers d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités offrent déjà des services de premiers répondants et que des représentations ont été effectuées au cours des années afin de bonifier le financement de ces services;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'exécution de l'entente, il doit être tenu en compte en priorité, si les Services de premiers répondants sont fournis par le service de sécurité incendie de la Municipalité, des fonctions premières et du schéma de couverture de risques de ce dernier.

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le directeur du Service de sécurité incendie, Yannick Desruisseaux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-12-259 LOGICIEL FIRST DUE - CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le logiciel actuellement utilisé par le Service de sécurité incendie ne répond plus adéquatement aux besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE First Due a fait une offre intéressante à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel est plus complet et mieux adapté aux besoins opérationnels actuels et futurs du service de sécurité incendie, offrant des fonctionnalités améliorées en matière de gestion des appels, cartographie, des inspections, des interventions, des rapports d'incidents, de la gestion du personnel, des formations, des événements, de la santé et bien être ainsi que de l'inventaire des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la migration et l'intégration des données complètes de l'ancien logiciel afin d'assurer la continuité et l'exactitude des dossiers sont incluses avec le nouveau logiciel ainsi que la formation, la mise en service et le support client;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel est en français;

CONSIDÉRANT QUE le montant est prévu au budget 2026;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à payer un montant de 8 311 \$ taxes incluses pour ledit logiciel en 2026.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, et le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Yannick Desruisseaux, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Kingsey Falls, tous les documents donnant plein effet à la présente.

2025-12-260 PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU - PGA-EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Kingsey Falls reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité

aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

2025-12-261 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérence scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérence scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévéérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérence scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérence scolaire

pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2025, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire et à hisser le drapeau des JPS.

2025-12-262 PARC MARIE-VICTORIN - VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2025

CONSIDÉRANT QUE le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière, au courant de l'année 2025, de 30 000 \$ pour ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de 30 000,00 \$ au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2025.

QUE la trésorière est autorisée à prélever le montant nécessaire à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

QUE le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.

2025-12-263 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-11 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 2024-03 DÉCRÉTANT UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE REMBOURSEMENT DES DENIERS DU FONDS GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES (PHASE 2)

Proposé par Monsieur Christian Drouin, conseiller #4

Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le règlement intitulé « Règlement n° 2025-11 ayant pour objet de modifier le règlement n° 2024-03 décrétant une taxe de secteur pour le remboursement des deniers du fonds général pour les travaux du prolongement de la rue des Cèdres (phase 2) » est adopté.

**2025-12-264 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2025-01
FIXANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2026**

Le conseiller Luc Duval, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement établissant les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2026.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet du *Règlement no 2026-01 Fixant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026*.

**2025-12-265 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2026-02
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Le conseillère Annie-Claude Rousseau, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement édictant le code d'éthique et déontologique des membres du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls.
- dépose, en vertu des dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le projet du *Règlement no 2026-02 édictant le code d'éthique et déontologique des membres du conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2025-12-266 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Madame Audrey Leroux, conseillère #6
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que la séance est levée à 20h39.

Christian Tisluck, maire

Annie Lemieux, directrice générale et greffière